



2017 - FORMAT DES RAPPORTS DES PARTIES SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE

La date limite pour la soumission des rapports est le 24 avril 2017. La période de rapportage est fixée de mai 2014 à avril 2017.

Les parties sont encouragées à répondre à toutes les questions. Les Parties sont également priées de fournir des réponses exhaustives, y compris, le cas échéant, un résumé des activités, des renseignements sur les facteurs limitant les mesures et les détails sur toute aide requise.

Le système de rapport en ligne a été mis au point par la CMS, l'AEWA et le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE. Le format du rapport a été approuvé par le Comité permanent à sa 40ème Session (Bonn, novembre 2012) pour utilisation obligatoire par les Parties pour les rapports soumis à la onzième Session de la Conférence des Parties (COP11). La 45ème Session du Comité permanent a recommandé d'utiliser le même format pour les rapports à soumettre à la COP12, avec les adaptations nécessaires pour tenir compte des décisions pertinentes de la COP11, en particulier des amendements aux Annexes et aux Résolutions.

La Résolution 9.4 de la COP adoptée à Rome demandait aux Secrétariats et Parties des Accords de la CMS de collaborer pour la mise en œuvre et l'harmonisation de l'application de la présentation des rapports en ligne. Le système de rapport en ligne (ORS) de la famille de la CMS a été mis en œuvre avec succès et utilisé par l'AEWA pour le cycle de rapports de leur dernière Réunion des Parties (MOP 5, 2012). La CMS propose désormais aux Parties à la Convention d'utiliser l'ORS mise à jour pour soumettre leurs rapports nationaux pour le cycle de rapport de la COP11 (2014).

Veillez entrer le nom de votre pays ici

> Togo

Nom de l'agence responsable de la préparation de ce rapport

> DIRECTION DES RESSOURCES FORESTIERES

Nom des autres agences ayant fourni des informations

> DIRECTION DES EAUX ET FORETS, DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DIRECTION DE LA PLANIFICATION, ONGs HOMME NATURE ENVIRONNEMENT GIPBE, AGBOZEGUE

I(a). Informations générales

Merci de compléter le questionnaire ci-dessous:

Partie

Date d'entrée en vigueur de la Convention pour votre pays

> 2 February 1995

Période comprise par ce rapport:

> 2014 - 2017

Territoire dans lequel s'applique la Convention:

> Togo

POINT FOCAL NATIONAL OFFICIEL

Nom complet de l'établissement

> Direction de la Faune et de la Chasse (Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières)

Nom et titre du point focal officiel

> OKOUMASSOU Kotchikpa, Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts, Classe Exceptionnelle , Chef Division Inventaire, Aménagement et Protection Faunique

Adresse Postale

> 52 QAD ;Rue de la Kozah, 01BP 355 Lomé- Tgo

Tel

> (+228) 22 214029/22 20 46 04

Fax

> (+228) 22 32 47 91

E-mail

> okoumassoukotchikpa@yahoo.fr/direfaune@yahoo.fr

SOUSSION

Nom et signature de l'officier responsable pour la soumission

Nom:

> Yao Mawuéna APLA

Adresse:

> 52 QAD ;Rue de la Kozah, 01BP 355 Lomé- Tgo

Tel.:

> (+228) 22 22 39 24/ 90 26 48 89

Fax:

> (+228) 221 40 29

E-mail:

> apladiou@yahoo.fr/direfaune@yahoo.fr/aplaema02@gmail.com

Implementation

Autorité Compétente:

> Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, BP : 8108 Lomé

Tél : (+228) 221 28 97, Fax : (+228) 221 03 33

Législation mise en place:

> - Constitution de l'IVème République Togolaise en son article 41 ;

Decret n°2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels du Togo ;

Arrêté n° 001/2013/MERF du 20 août 2013 Portant organisation du ministère de l'environnement et des

ressources forestières LOI N° 2008-005 du 30 mai 2008 Portant Loi-Cadre sur l'Environnement LOI N° 2008-009 DU 19 JUIN 2008 Portant Code Forestier - Décret n° 2003/237/PR du 26 septembre 2003, relatif à la mise en place d'un cadre normalisé de gestion des aires protégées au Togo ; - Arrêté n°005 /MERF/CAB/DFC du 21 Mai 2004 portant composition des dossiers de requalification des aires protégées au Togo.

Autres conventions/accords (exceptés ceux conclus sous la Convention de Bonn) auxquels votre pays est Partie:

> Le Togo s'est inscrit dans un engagement international visant la protection des ressources naturelles et de la biodiversité en ratifiant de nombreux accords et conventions parmi lesquelles on peut citer : - la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Alger, 1968) ratifié le 24 octobre 1979; - la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (Ramsar, 1971) ratifiée le 04 novembre 1995 ; - la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, 1978) ratifiée le 21 janvier 1979 avec une plante inscrite sur l'Annexe I de la CITES et sept sur l'Annexe II (MERF,OIBT, 2010) ; - la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (WACAF, Abidjan,1981) signée le 23 mars 1981. - la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (CNULCD) ratifiée le 04 octobre 1995 ; - la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) ratifiée en 1995, - la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CNUDB) ratifiée en octobre 1995. - la Convention portant statut du fleuve Volta et création de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), signée le 19 janvier 2007 ; - la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants adoptée le 22 mai 2001; - la Convention de Rotterdam (10 septembre 1998) sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ; - la Convention de Bamako du 30 janvier 1991 sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique; - la Convention de Bâle sur le Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ; - la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone de 1985.

Instruments nationaux (p. ex. Stratégie nationale de conservation de la biodiversité, etc.):

> Le plan national d'action de l'environnement duquel découle: - Le plan d'action national de lutte contre la désertification, PAN-LCD - 2001, - La stratégie nationale d'utilisation et de conservation durable de la diversité biologique- 2003, - La stratégie nationale de mise en oeuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques -
-Dstratégie pour la conservation des populations d'éléphants au Togo- 2003 ;
-Stratégie nationale de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement- 2008 ; - Le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques, PANA - 2009. - le plan d'action forestier national, PAFN, 1994 en cours d'actualisation, - le plan national d'action pour l'environnement, PNAE (processus et document cadre) - 1997-2001, - le programme de réhabilitation des aires protégées (Comstabex) - 2001, - le plan national de gestion de l'environnement, PNGE, qui est la déclinaison opérationnelle
- le plan national de gestion de l'environnement, PNGE, qui est la déclinaison opérationnelle du PNAE - 2001 et une relecture en 2008, - la stratégie nationale pour la restauration et la gestion durable des mangroves au Togo - 2005, - le programme national de mise en oeuvre de la convention de Stockholm sur les POP - 2006, - la stratégie nationale de renforcement des capacités de gestion de l'environnement (ANCR) - 2008, - le programme national de reboisement et de gestion durable des forêts (PNR/GDF) - 2009, - le projet de déclaration de la politique forestière nationale - 2010, - le programme de renforcement des capacités de gestion de l'environnement, PRCGE - 2010, la stratégie nationale de prévention des risques et catastrophes - 2010.

CMS Accords/mémoires d'accord listés ci-dessous

Veuillez indiquer si votre pays est partie aux accords/mémoires d'accord listés ci-dessous. Si oui, veuillez indiquer l'institution nationale compétente

AEWA (1999)

Est-ce que votre pays partie aux AEWA (1999)

Partie

Point focal national

Nom

> TENGUE Kokou Trévé, Directeur de la Faune et de la Chasse

Adresse

> BP: 355 Lomé

Tel
> (+221) 9038794

Fax
> +221 40 29

E-mail
> tktengue@yahoo.fr

MdE sur les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique (1999)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique (1999)

Signataire

Interlocuteur

Nom
> AGBODJI Kossi

Adresse
> BP: 355 Lomé

Tel
> +228 9929852

Fax
> +228 221 40 29

Courrier
> kossithomas@yahoo.fr

MdE sur l'éléphant d'Afrique occidentale (2005)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur l'éléphant d'Afrique occidentale (2005)

Signataire

Autorité compétente

Nom
> Direction de la Faune et de la Chasse

Adresse
> 52 QAD ;Rue de la Kozah, 01BP 355 Lomé- Togo

Tel
> +228 221 40 29

Fax
> +228 221 40 29

Courrier
> okoumassoukotchikpa@yahoo.fr

Interlocuteur

Nom
> OKOUMASSOU Kotchikpa

Adresse
> 52 QAD ;Rue de la Kozah, 01BP 355 Lomé- Tgo

Tel
> +228 912 54 05

Fax

> +228 221 40 29

Courrier

> okoumassoukotchikpa@yahoo.fr

MdE sur les lamantins et les petits cétacés d'Afrique occidentale (2008)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur les lamantins et les petits cétacés d'Afrique occidentale (2008)

Signataire

Autorité compétente

Nom

> Direction des ressources forestières

Adresse

> 52 QAD ;Rue de la Kozah, 01BP 355 Lomé- Tgo

Tel

> (+228) 22 21 40 29

Courrier

> direfaune@yahoo.fr

Interlocuteur

Nom

> KOUDANOU Messanh

Adresse

> 52 QAD ;Rue de la Kozah, 01BP 355 Lomé- Tgo

Tel

> (+228) 90 15 93 16/ 22 21 40 29

Courrier

> mkoudanou@yahoo.fr

MdE sur les oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (2008)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur les oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (2008)

Signataire

Autorité compétente

Nom

> Direction des ressources forestières

Adresse

> 52 QAD ;Rue de la Kozah, 01BP 355 Lomé- Togo

Tel

> (+228) 22 21 40 29

Courrier

> direfaune@yahoo.fr

Interlocuteur

Nom

> OKOUMASSOU Kotchikpa

Adresse

> 52 QAD ;Rue de la Kozah, 01BP 355 Lomé- Togo

Tel

> (+ 228) 90 12 54 05

Courrier

> okoumassoukotchikpa@yahoo.fr

MdE sur les requins (2010)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur les requins (2010)

Signataire

Autorité compétente

Nom

> Direction des ressources forestières

Adresse

> 52 QAD ;Rue de la Kozah, 01BP 355 Lomé- Togo

Tel

> (+228) 22 21 40 29

Courrier

> direfaune@yahoo.fr

La participation des autres ministères du gouvernement/ONG/secteur privé

1. Citez les autres départements/services publics qui participent à des activités/initiatives en faveur de la conservation des espèces migratrices dans votre pays:

> les départements qui participent aux initiatives en faveur de la conservation des espèces migratrices sont entre autres: La Direction de l'Environnement et la Direction des Eaux et Forêts et les autres services techniques du ministère de l'environnement et des ressources forestières. Ces services techniques sont appuyés sur le terrain par les ONGs de proximité (Homme Nature et Environnement, AGBOZEGUE, GIPBE etc...), la Section des Sciences naturelles de l'Université de Lomé participent aux activités en faveur des espèces migratrices, le service des pêches et de l'aquaculture, la marine nationale, l'Agence Nationale de l'Aviation Civile etc...

2. Dans le cas où plus d'un département de l'Etat serait impliqué, veuillez décrire les interactions/rerelations entre ces départements:

> la Direction de l'environnement a pour mission de: (i) élaborer et mettre en oeuvre les stratégies en matière de gestion des différentes catégories de déchets, (ii) mettre en oeuvre les mesures et actions de préservation des milieux et des zones sensibles, la lutte contre l'érosion côtière et la réduction des risques et catastrophes, (iii) promouvoir la mise en oeuvre des mesures et actions d'adaptation et/ou d'atténuation aux changements climatiques dans les différents secteurs de développement et (iv) veiller à la mise en oeuvre de mesures de prévention et la lutte contre les pollutions et nuisances et les risques de catastrophes, (v) veiller au respect de la législation et de la réglementation en vigueur en matière de gestion des déchets dangereux en application du droit international et de la législation nationale.

3. Est-ce qu'un système ou un comité national de liaison a été établi dans votre pays ?

Oui

> Dans le cadre de la conservation de la biodiversité Togo a éamélioré la collaboration interministérielle à travers la mise en place d'un comité ad'hoc avec pour présidence le ministère de l'environnement et des ressources forestières, chargé de la lutte contre le trafic illicite d'animaux sauvages protégés et le partenariat avec les organisations non gouvernementales

4. Enumérez les principales organisations non gouvernementales (ONG) qui sont actives en matière de conservation des espèces migratrices dans votre pays et décrivez le degré de leur engagement:

> Les "Amis de la Terres" intervient auprès des collectivités locales en leur apport des appui aux populations riveraines pour une meilleure préservation de l'AP; L'ONG "AGBOZEGUE" intervient dans la zone du Complexe Oti-Kéran pour la réduction de la pression des pressions locales sur les ressources du parc. L'ONG, Homme Nature et Environnement (HNE) ,198 rue des Jonquilles, BP 355 Lomé / Togo email : onghne@yahoo.fr est active dans l'Inventaires d'oiseaux migrateurs et population d'éléphants ainsi que dans la sensibilisation du public sur la conservation des zones humides et des espèces migratrices L'ONG CDAC, accompagne les populations du Sud-Est Togo pour une meilleure préservation des hippopotames dans leurs habitats. L'association des jeunes volontaires pour le développement du littoral marin et pour la promotion des loisirs

(AJVD- LMPL), 12 BP:399 Baguida/Togo est active dans la sauvegarde des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage en particulier les tortues marines, l'ONG Coopérative de Solidarité Partené Group (COSOL PG) oeuvre avec les populations des zones humides du Sud-Est du littoral à préserver les écosystèmes fragiles pour prévenir les risques de catastrophes.

5. Décrivez les différentes actions entreprises par le secteur privé en faveur de la conservation des espèces migratrices dans votre pays:

> Les populations riveraines aux aires protégées sont organisées en association villageoise de gestion participative des aires protégées pour servir de relais à l'administration forestière dans la préservation des ressources dont les espèces migratrices. Les membres participent auprès de l'administration forestière, lorsque les opportunités s'offrent, aux différentes activités de lutte anti-braconnage, de gestion des feux de brousse et jouent un rôle important dans la sensibilisation. Aussi interviennent-elles dans les activités de réhabilitation des couloirs transnationaux de passage des éléphants entre le Togo et les pays voisins, le suivi et la protection des tortues marines par les collectivités de la côte togolaise à travers les écocardes formés à cet effet et la collecte des informations sur les cétacés.

6. Indiquez les interactions entre le secteur public et le secteur privé en matière de conservation des espèces migratrices dans votre pays:

> Les différents départements collaborent dans l'exercice de leur fonction chacun dans les limites de ses compétences. Pour éviter cette approche sectorielle, il a été mis en place un Comité interministériel de gestion de l'environnement qui est une plate forme d'échange sur les thématiques indiquées à la demande du Ministère de l'Environnement, du Tourisme et des Ressources Forestières. Le secteur public est représenté par l'administration forestière et le secteur privé par les associations villageoises de gestion participative des aires protégées. Le secteur public est producteur d'informations et même temps chargé de mise oeuvre en collaboration avec le secteur privé. Les deux secteurs s'interagissent dans la réalisation de la politique en matière de conservation des ressources naturelles.

Le secteur public est représenté par l'administration forestière et le secteur privé par les associations villageoises de gestion participative des aires protégées. le secteur public est producteur d'informations et même temps chargé de mise oeuvre en collaboration avec le secteur privé. les deux secteurs s'interagissent dans la réalisation de la politique en matière de conservation des ressources naturelles.

I(b). Informations sur les autorités impliquées

Identifier le ministère, l'agence/le département ou l'organisation qui est responsable des activités les plus importantes en faveur des espèces inscrites à l'Annexe I

1- Oiseaux

> La Direction des ressources forestières (DRF) est la structure technique du ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) responsable des activités en faveur de la conservation de la sauvagine en général, et particulièrement des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1.

2- Mammifères aquatiques

> Direction de la pêche et de l'aquaculture et la direction des ressources forestières

3- Reptiles

> Direction des ressources forestières

4- Mammifères terrestres

> Direction des ressources forestières

5- Poisson

> Direction de la pêche et de l'aquaculture

II. Espèces inscrites à l'Annexe I

1. OISEAUX

1.1 Questions générales concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I

1. La législation nationale en vigueur dans votre pays que vous avez citée dans le tableau I(a) (Informations générales) interdit-elle de prélever toutes les espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I?

Oui

1a. Dans le cas où la législation en vigueur dans votre pays interdit de prélever des espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I, des dérogations ont-elles néanmoins été accordées?

Oui

2. Citez et décrivez tous les obstacles à la migration des espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I

- Prises accidentelles
- Destruction de l'habitat
- Pollution
- Other

> Climate change, absence of a clearly defined policy on the management of wild birds, lack of funding for conservation

2a. Quelles sont les actions correctrices qui sont prises pour surmonter ces obstacles?

> Le Togo a adopté la loi N° 2008-009 DU 19 JUIN 2008 PORTANT CODE FORESTIER et la LOI N° 2008-005 du 30 mai 2008 PORTANT LOI-CADRE SUR L'ENVIRONNEMENT. les textes d'application élaborés par chacune des structures dans son domaine de compétence sont en cours d'examen au niveau des instances politiques.

2b. Veuillez fournir des détails sur les progrès ou succès des mesures prises.

> Actuellement les textes d'application ne sont pas adoptés pour être appliqués afin de nous permettre d'évaluer le succès de cette mesure

2c. De quel genre de soutien votre pays aurait-il besoin pour venir à bout de ces obstacles?

> Le financement durable de la conservation (collecte et analyse des données de terrain, renforcement des capacités du personnel et de la Direction des ressources forestières et autres acteurs impliqués dans la gestion durable des oiseaux inscrits à l'annexe I de la CMS.

3. Quelles sont les pressions principales aux espèces d'oiseaux de l'annexe I (autre que de seuls obstacles à la migration)?

- Commerce illégal
- Braconnage
- Other

> poverty

3a. Quelles sont les actions qui ont été prises pour prévenir, réduire ou contrer les facteurs qui mettent en danger ou risquent de mettre en danger davantage les espèces d'oiseaux, au-delà des actions qui empêchent le comportement habituel de migration

> Il a été identifié des sites d'hivernage. La DFC a procédé à la sensibilisation des populations riveraines sur l'intérêt écologique, socio-culturel de la migration tout en prenant appui sur les associations mises en place pour assurer la sensibilisation de proximité et les actions de protection des habitats dans le souci de favoriser la migration indispensable à la survie des espèces.

de même, il est institué par les textes l'obligation d'avoir une autorisation d'importation et d'exportation de toute espèce concernée. A cette autorisation d'importation et d'exportation s'ajoute l'obtention d'autorisation de détention dudit matériel

3b. Veuillez fournir des détails sur le progrès ou succès des mesures prises.

> Les oiseaux continuent de visiter les sites d'hivernage. les effectifs relevés lors des décomptes de 2009 et 2011 à l'échelle des sites restent tout importants.

3c. Citez tous les facteurs qui sont susceptibles de limiter ces actions:

> Le manque de ressources alternatives pour les populations locales, la persistance des pratiques traditionnelles notamment l'allumage des feux de brousse, l'utilisation des produits chimiques par les paysans ou maraichers, la pression sur les ressources disponibles remettront en cause les efforts entrepris. A cela s'ajoute le laxisme des agents de terrain.

3d. De quel genre de soutien votre pays aurait-il besoin pour enrayer/limiter ces facteurs?

> De quel genre de soutien votre pays aurait-il besoin pour enrayer/limiter ces facteurs? > La DRF a besoins de ressources financières pour assurer la formation des différentes catégories d'acteurs impliquées dans la conservation des espèces migratrices ainsi que d'appuis multiformes pour stimuler les populations locales à se décesire des praiques non favorables à la conservation

1.2 Questionnaire relatif à chacune des espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I

A la section suivante, veuillez remplir le questionnaire pour chacune des espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I pour lesquelles votre pays est considéré comme un Etat de l'aire de répartition. Merci de compléter cette section en répondant succinctement à chacune des questions et de renvoyer, chaque fois que cela se présente, aux informations pertinentes contenues dans les rapports nationaux que votre pays a soumis aux conventions soeurs de la CMS - Ramsar, Convention sur la diversité biologique et CITES, pour n'en nommer que quelques-unes. (Joindre autant d'annexes que nécessaire.)

Nom de l'espèce: **Falco naumanni**

1. Indiquez les références bibliographiques des travaux publiés concernant la distribution de cette espèce:

> Rapports de prospection des sites et dénombrements des oiseaux d'eau au Togo, activités conduite depuis à partir de 1999 grâce à l'appui de Wetlands International, Programme pour l'Afrique Ouest.

2a. Résumez les informations à votre disposition concernant la taille de la population (si connu):

en diminution

> Malgré les efforts de conservation, les fortes pressions humaines sur les habitats et le braconnage impactent négativement les populations, la taille de la population observée est d'une cinquantaine

2b. Récapitulez l'information sur la distribution (si connu):

stable

> La répartition géographique de l'espèce est stable sur le territoire national, mais reste précaire si les dispositions de conservation des habitats ne sont pas prises à temps

3. Cochez les cases ci-après quand approprié et décrivez succinctement les différentes activités qui ont été poursuivies en faveur de cette espèce durant la période couverte par le rapport (veuillez indiquer le titre du projet ainsi que les coordonnées des personnes qui ont participé à celui-ci, dans la mesure où cette information est disponible):

Identification et établissement des zones protégées

> le gouvernement a entrepris la requalification des aires protégées malgré sa volonté, les ressources insuffisantes constituent un frein.

Surveillance

> les patrouilles de routines sont menées par les agents de terrain, mais ne sont pas efficaces, dû aux manques de moyens d'intervention

Education/Conscientisation

> des missions desensibilisation sont régulièrement entreprises en collaboration des associations villageoises dont les membres constituent le relai pour assurer la conscientisation de proximité

Protection de l'espèce

> des textes d'application des nouvelles mesures législatives prises sont élaborés et en cours d'examen par les instances compétentes

Contrôle de la chasse / braconnage

> les patrouilles de routines sont menées par les agents de terrain, mais ne sont pas efficaces, dû aux manques de moyens d'intervention

Protection de l'habitat

> le gouvernement a entrepris la requalification des aires protégées net malgré sa volonté, les ressources insuffisantes constituent un frein

5. Quelles sont les activités à venir en faveur de la conservation de cette espèce?

> Surveillance, protection, restauration des habitats et dénombrement annuel des oiseaux d'eau à l'échelle des sites de décompte

Renseignements ou commentaires divers sur les oiseaux de l'Annexe I en général

> Les autres espèces d'oiseaux rencontrées au Togo de l'annexe I sont Marmaronnette marbrée (Marmaronetta angustirostris), Marmaronette marbrée et Fuligule nyroca (Aythya nyroca) . Elles sont présentent dans les aires protégées de la Kéran et la Vallée Oti-Mandouri au Nord Togo en effectif regressif pour des raisons ci-dessus citées

2. MAMMIFÈRES MARINS

2.1 Questions générales concernant les espèces de mammifères aquatiques inscrites à l'Annexe I

1. La législation nationale en vigueur dans votre pays que vous avez citée dans le tableau I(a) (Informations générales) interdit-elle de prélever toutes les espèces de mammifères aquatiques inscrites à l'Annexe I?

Oui

Indiquez toute autre législation pertinente:

> La loi n° 64-14 du 11 Juillet 1964 portant réglementation de la pêche, la loi n°2008-009 portant code forestier, la loi n°2009-005 du 20 Mai 2008 portant loi cadre sur l'environnement

1a. Dans le cas où la législation en vigueur dans votre pays interdit de prélever des espèces de mammifères aquatiques inscrites à l'Annexe I, des dérogations ont-elles néanmoins été accordées?

Non

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions (Inclure la date à laquelle l'exception a été notifiée au Secrétariat de la CMS en application de l'Article III(7) de la CMS) :

> so far we have not encountered any exemptions which were granted

2. Citez et décrivez tous les obstacles à la migration des espèces de mammifères aquatiques inscrites à l'Annexe I:

Prises Accidentelles

Pollution

Chasse Illégale

2a. Quelles sont les actions correctrices qui sont prises pour surmonter ces obstacles?

> Nous avons régulièrement entrepris des tournées de conscientisation des communautés riveraines, notamment les pêcheurs côtiers et les maraichers sur la problématique liées à la conservation des mammifères marins

2b. Veuillez fournir des détails sur les progrès ou succès des mesures prises.

> Par rapport au passé, nous recevons régulièrement des informations en provenance des communautés locales sur l'observation et l'échouage des mammifères marins. Ces informations font état des blessures ou de mort accidentelle. Ceci traduit un signe de prise de conscience.

2c. De quel genre de soutien votre pays aurait-il besoin pour venir à bout de ces obstacles?

> La direction de la faune de la faune et de la Chasse a besoin d'assistances technique et financière pour créer des conditions favorables des communautés locales de manière à réduire les différents menaces et obstacles à l'origine des pressions anthropiques. A ce titre, il faudrait financer les initiatives de développement sectorielle notamment des ONG qui s'occupe de la conservation des Cétacés et autres espèces dans le cadre des projets de conservation et de suivi des espèces migratrices et leurs habitats. La Direction besoin également d'équipement de travail. Il s'agit particulièrement de matériel de suivi (jumelle, télescope, l'équipement informatique, la caméra, le kit de bagage....), de moyen de déplacement et la formation technique du personnel.

3. Quelles sont les pressions principales aux espèces de mammifères aquatiques de l'annexe I (autre que

de seuls obstacles à la migration)?

- Pollution
- Prises Accidentelles

3a. Quelles sont les actions qui ont été prises pour prévenir, réduire ou contrer les facteurs qui mettent en danger ou risquent de mettre en danger davantage les espèces de mammifères aquatiques, au-delà des actions qui empêchent le comportement habituel de migration

> les actions prises sont identiques comme ci-dessus mentionné

3b. Veuillez fournir des détails sur le progrès ou succès des mesures prises.

> ditto

3c. Citez tous les facteurs qui sont susceptibles de limiter ces actions:

> les soulèvements populaires, le manque de financement, personnel non qualifié etc

3d. De quel genre de soutien votre pays aurait-il besoin pour enrayer/limiter ces facteurs?

> Needs as in 2c

2.2 Questionnaire plus spécifique relatif à chacune des espèces de mammifères aquatiques inscrites à l'Annexe I

A la section suivante, veuillez remplir le questionnaire pour chacune des espèces de mammifères aquatiques inscrites à l'Annexe I pour lesquelles votre pays est considéré comme un Etat de l'aire de répartition. Merci de compléter cette section en répondant succinctement à chacune des questions et de renvoyer, chaque fois que cela se présente, aux informations pertinentes contenues dans les rapports nationaux que votre pays a soumis aux conventions soeurs de la CMS - Ramsar, Convention sur la diversité biologique et CITES, pour n'en nommer que quelques-unes. (Joindre autant d'annexes que nécessaire.)

Nom de l'espèce:

Megaptera novaeangliae

3. Cochez les cases ci-après quand approprié et décrivez succinctement les différentes activités qui ont été poursuivies en faveur de cette espèce durant la période couverte par le rapport (veuillez indiquer le titre du projet ainsi que les coordonnées des personnes qui ont participé à celui-ci, dans la mesure où cette information est disponible):

- Identification et établissement des zones protégées
- Education/Conscientisation

Nom de l'espèce:

Sousa teuszii

2b. Récapitulez l'information sur la distribution (si connu):

- en diminution

Nom de l'espèce:

Trichechus senegalensis

3. Cochez les cases ci-après quand approprié et décrivez succinctement les différentes activités qui ont été poursuivies en faveur de cette espèce durant la période couverte par le rapport (veuillez indiquer le titre du projet ainsi que les coordonnées des personnes qui ont participé à celui-ci, dans la mesure où cette information est disponible):

Surveillance

> Le suivi des lamantins dans le complexe lac Togo-chenal de Gbaga est fait par l'association Togolaise pour la conservation de la nature AGBO-ZEGUE et les agents de terrain du ministère de l'environnement et des ressources forestières/direction des ressources forestières.

Education/Conscientisation

> AGBO-ZEGUE et le MERF organisent des réunions d'éducation et de sensibilisation des populations riveraines du complexe lac Togo - chenal Gbaga sur la protection du Lamantin d'Afrique de l'Ouest.

Protection de l'espèce

> Les agents de terrain du merf et des écogardes font des patrouilles de routine de protection et de lutte contre le braconnage.

Protection de l'habitat

> Les populations riveraines du complexe lac Togo - chenal Gbaga sont sensibilisées sur la protection de l'habitat (la pollution de l'habitat de l'espèce).

5. Quelles sont les activités à venir en faveur de la conservation de cette espèce?

> Les activités de surveillance, de protection et lutte anti-braconnage seront poursuivies par les agents de terrain du MERF et l'ONG AGBO-ZEGUE. Renseignements ou commentaires divers sur les mammifères marins de l'Annexe I en général.

3. REPTILES

3.1 Questions générales concernant les espèces de reptiles inscrites à l'Annexe I

1. La législation nationale en vigueur dans votre pays que vous avez citée dans le tableau I(a) (Informations générales) interdit-elle de prélever toutes les espèces de reptiles inscrites à l'Annexe I?

Oui

Indiquez toute autre législation pertinente:

> La loi n° 64-14 du 11 Juillet 1964 portant réglementation de la pêche, la loi n°2008-009 portant code forestier, la loi n°2009-005 du 20 Mai 2008 portant loi cadre sur l'environnement.

1a. Dans le cas où la législation en vigueur dans votre pays interdit de prélever des espèces de reptiles inscrites à l'Annexe I, des dérogations ont-elles néanmoins été accordées?

Non

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions (Inclure la date à laquelle l'exception a été notifiée au Secrétariat de la CMS en application de l'Article III(7) de la CMS) :

> RAS

2. Citez et décrivez tous les obstacles à la migration des espèces de reptiles inscrites à l'Annexe I:

Prises accidentelles

Pollution

Other

> fishery, poisoning through consumption of pollutants like plastic bags

2a. Quelles sont les actions correctrices qui sont prises pour surmonter ces obstacles?

> Nous avons entrepris des actions de conscientisation du public, notamment, la communauté des pêcheurs et autres utilisateurs de la plage et du milieu marin pour leurs activités récurrentes

2b. Veuillez fournir des détails sur les progrès ou succès des mesures prises.

> En retour, nous avons reçu des informations émanantes du groupe cible. Ce qui ne se faisait pas de part le passé

2c. De quel genre de soutien votre pays aurait-il besoin pour venir à bout de ces obstacles?

> La direction des ressources forestières a besoin d'assistances technique et financière pour appuyer les communautés locales de manière à les amener à se désaisir de leurs habitudes traditionnelles ayant d'impact

négatifs sur la conservation. A ce titre, il faudrait financer les initiatives de développement sectoriel notamment des ONG qui s'occupent de la conservation des Cétacés et autres espèces dans le cadre des projets de conservation et de suivi des espèces migratrices et leurs habitats. La Direction besoin également d'équipement de travail. Il s'agit particulièrement de matériel de suivi (jumelle, télescope, l'équipement informatique, la caméra, le kit de bagage...), de moyen de déplacement et des outils de formation technique pour l'efficacité du personnel.

3. Quelles sont les pressions principales aux espèces de reptiles de l'annexe I (autre que de seuls obstacles à la migration)?

Other

> pollution, accidental catch, poaching

3a. Quelles sont les actions qui ont été prises pour prévenir, réduire ou contrer les facteurs qui mettent en danger ou risquent de mettre en danger davantage les espèces de reptiles, au-delà des actions qui empêchent le comportement habituel de migration?

> Nous avons régulièrement entrepris des tournées de conscientisation des communautés riveraines, notamment les pêcheurs côtiers et les maraichers sur la problématique liées à la conservation des mammifères marins

3b. Veuillez fournir des détails sur le progrès ou succès des mesures prises.

> En retour, nous avons reçu des informations émanantes du groupe cible

3c. Citez tous les facteurs qui sont susceptibles de limiter ces actions:

> es soulèvements populaires, le manque de financement, personnel non qualifié etc

3d. De quel genre de soutien votre pays aurait-il besoin pour enrayer/limiter ces facteurs?

> Appui pour la construction de bassin en vue de renforcer le village tortue initié par un privé dans le village d'Agbédrafo, renforcement des capacités des acteurs, appui aux pêcheurs pour remettre en état les filets endommagés par les tortues lors des prises accidentelles, appui à la gestion des ordures polluantes etc..

3.2 Questionnaire plus spécifique relatif à chacune des espèces de reptiles inscrites à l'Annexe I

A la section suivante, veuillez remplir le questionnaire pour chacune des espèces de reptiles inscrites à l'Annexe I pour lesquelles votre pays est considéré comme un Etat de l'aire de répartition. Merci de compléter cette section en répondant succinctement à chacune des questions et de renvoyer, chaque fois que cela se présente, aux informations pertinentes contenues dans les rapports nationaux que votre pays a soumis aux conventions soeurs de la CMS - Ramsar, Convention sur la diversité biologique et CITES, pour n'en nommer que quelques-unes. (Joindre autant d'annexes que nécessaire.)

Nom de l'espèce: Caretta caretta

3. Cochez les cases ci-après quand approprié et décrivez succinctement les différentes activités qui ont été poursuivies en faveur de cette espèce durant la période couverte par le rapport (veuillez indiquer le titre du projet ainsi que les coordonnées des personnes qui ont participé à celui-ci, dans la mesure où cette information est disponible):

Education/Conscientisation

> La direction des ressources forestières et l'association Togolaise pour la conservation de la nature (AGBO-ZEGUE) mènent des tournées de sensibilisation des populations des six (06) localités du littoral (Kodjoviakopé, Ablogamé, Gbétsogbé, Avépozo, Dévikinmin et Kpémé- djéké) sur la protection des cinq espèces tortues marines qui fréquentent la côte Togolaise : la tortue luth (*Dermochelys coriacea*), tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), tortue verte (*Chelonia mydas*), tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*), et la tortue caouane (*Caretta caretta*). Le thème retenu pour cette tournée est « ensemble protégeons les tortues marines pour les générations actuelles et futures »

Protection de l'espèce

> > Les ONG : Association Togolaise pour la conservation de la nature (AGBO-SEGUE) et Association des Jeunes Volontaires pour le Développement du Littoral Marin et pour la Promotion de Loisirs (AJVD- LMPL), oeuvrent pour la préservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage en particulier les tortues marines sur la côte Togolaise par la protection des nids jusqu'à l'éclosion.

Contrôle de la chasse / braconnage

> > Les agents de terrain du ministère de l'environnement et des ressources forestières et les écogardes patrouillent régulièrement la côte pour dissuader le braconnage des tortues marines.

Restauration de l'espèce

> La direction des ressources forestières, la brigade de la gendarmerie maritime et les écogardes interviennent pour le retrait et la remise en eau des tortues mères intentionnellement capturées par les gens.

Nom de l'espèce: Chelonia mydas

2a. Résumez les informations à votre disposition concernant la taille de la population (si connu):

en augmentation

3. Cochez les cases ci-après quand approprié et décrivez succinctement les différentes activités qui ont été poursuivies en faveur de cette espèce durant la période couverte par le rapport (veuillez indiquer le titre du projet ainsi que les coordonnées des personnes qui ont participé à celui-ci, dans la mesure où cette information est disponible):

Surveillance

> Idem

5. POISSON

5.1 Questions générales concernant les espèces de poisson inscrites à l'Annexe I

1. La législation nationale en vigueur dans votre pays que vous avez citée dans le tableau I(a) (Informations générales) interdit-elle de prélever toutes les espèces de poisson inscrites à l'Annexe I?

Oui

1a. Dans le cas où la législation en vigueur dans votre pays interdit de prélever les espèces de poisson inscrites à l'Annexe I, des dérogations ont-elles néanmoins été accordées?

Non

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions (Inclure la date à laquelle l'exception a été notifiée au Secrétariat de la CMS en application de l'Article III(7) de la CMS) :

> RAS

2. Relevez tous les obstacles à la migration des espèces de poisson inscrites à l'Annexe I:

Manque de législation

Other

> Hunting, pollution, habitat loss, lack of regional legislation which takes the territor-overlapping character into consideration

2a. Quelles sont les actions correctrices qui sont prises pour surmonter ces obstacles?

> Au cours des réunions régionales, il est discuté publiquement les mécanismes de coopération sous régionale pour conjuguer les efforts

2b. Veuillez fournir des détails sur les progrès ou succès des mesures prises.

> En ce qui concerne le Togo, une délégation de haut niveau a participé au FORUM DE LANCEMENT DU PROGRAMME D'APPUI AUX PARCS DE L'ENTENTE, tenu à Ouagadougou au Burkina-Faso, du 07 au 10 Février 2011. Cette rencontre se situe dans le cadre de la politique commune d'amélioration de l'environnement

(PCAE) de l'UEMOA et regionalité dans la mise œuvre du PAPE

2c. De quel genre de soutien votre pays aurait-il besoin pour venir à bout de ces obstacles?

> Idem comme précédemment dit

3. Quelles sont les menaces principales pour les espèces de poisson inscrites à l'Annexe I (autre que de seuls obstacles à la migration)?

Other

> poaching, pollution, habitat fragmentation

3a. Quelles sont les actions qui ont été prises pour prévenir, réduire ou contrôler les facteurs qui mettent en danger ou risquent de mettre en danger davantage des espèces de poisson inscrites à l'Annexe I, au-delà des actions qui empêchent le comportement habituel de migration?

> La surveillance continue, l'éducation de la population, la protection des espèces, la restauration

3b. Veuillez fournir des détails sur le progrès ou succès des mesures prises.

> On note la participation active du public. Cette participation se traduit par les échanges d'information entre le public représenté par les associations diverses et les structures compétentes

3c. Citez tous les facteurs qui sont susceptibles de limiter ces actions:

> Manque de moyen financier, capacité faible du personnel, soulèvement social

3d. De quel genre de soutien votre pays aurait-il besoin pour enrayer/limiter ces facteurs?

> Renforcement des capacités du personnel forestier et autres acteurs pour une maîtrise de la problématique de conservation de ces taxons ainsi que leur biologie.

6. INSCRIPTION D'AUTRES ESPECES MIGRATRICES EN DANGER A L'ANNEXE I

1. Votre pays est-il un Etat de l'aire de répartition pour d'autres espèces migratrices en danger qui n'ont pas été encore inscrites à l'Annexe I?

(selon la dernière liste préparée par l'UICN) N.B.: Les Etats dans lesquels ces espèces sont présentes en tant que vagabond (c-à-d pas sur son itinéraire normal de migration), ne sont pas considérés comme Etat de l'aire de répartition. Veuillez vous référer à l'Article 1 de la Convention pour clarification.

Non

1a. Votre pays a-t-il entrepris des démarches en faveur de l'inscription de ces espèces à l'Annexe I?

Non

III. Espèces inscrites à l'Annexe II

1. INFORMATIONS SUR LA CONSERVATION DES ESPECES INSCRITES A L'ANNEXE II

Les informations concernant la conservation des espèces migratrices de l'Annexe II devant faire l'objet d'Accords sont contenues dans les rapports périodiques que les Etats Parties auxdits Accords doivent fournir aux secrétariats de ces Accords. Il apparait donc suffisant d'y faire référence ou, plutôt, de joindre une copie du dernier rapport qui a été soumis au Secrétariat de chaque Accord/Mémoire d'accord (MoU) auquel votre pays est Partie.

AEWA (1999)

Date du dernier rapport:

> Rapport de dénombrement des oiseaux d'eau au Togo de 2017.

2. QUESTIONNAIRE CONCERNANT LES ACCORDS DE LA CMS

Questions sur le développement de nouveaux Accords de la CMS relatifs aux Bird Species

1. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il été à l'**origine** de la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux projets d'Accord de la CMS, y compris Mémoires d'accord, pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de Bird Species de l'Annexe II?

Non

2. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il **participé** à la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux projets d'Accord de la CMS, y compris Mémoires d'accord, pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de Bird Species inscrites à l'Annexe II?

Non

4. Votre pays a-t-il l'intention dans un avenir proche de préparer un ou plusieurs Accords de la CMS, y compris Mémoires d'accord, sur les Bird Species?

Non

Questions sur le développement de nouveaux Accords de la CMS relatifs aux Marine Mammal Species

1. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il été à l'**origine** de la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux projets d'Accord de la CMS, y compris Mémoires d'accord, pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de Marine Mammal Species de l'Annexe II?

Non

2. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il **participé** à la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux projets d'Accord de la CMS, y compris Mémoires d'accord, pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de Marine Mammal Species inscrites à l'Annexe II?

Non

4. Votre pays a-t-il l'intention dans un avenir proche de préparer un ou plusieurs Accords de la CMS, y compris Mémoires d'accord, sur les Marine Mammal Species?

Non

Questions sur le développement de nouveaux Accords de la CMS relatifs aux Marine Turtle Species

1. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il été à l'**origine** de la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux projets d'Accord de la CMS, y compris Mémoires d'accord, pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de Marine Turtle Species de l'Annexe II?

Non

2. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il **participé** à la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux projets d'Accord de la CMS, y compris Mémoires d'accord, pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de Marine Turtle Species inscrites à l'Annexe II?

Non

4. Votre pays a-t-il l'intention dans un avenir proche de préparer un ou plusieurs Accords de la CMS, y

compris Mémoires d'accord, sur les Marine Turtle Species?

Non

Questions sur le développement de nouveaux Accords de la CMS relatifs aux Terrestrial Mammal (other than bats) Species

1. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il été à l'**origine** de la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux projets d'Accord de la CMS, y compris Mémoires d'accord, pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de Terrestrial Mammal (other than bats) Species de l'Annexe II?

Non

2. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il **participé** à la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux projets d'Accord de la CMS, y compris Mémoires d'accord, pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de Terrestrial Mammal (other than bats) Species inscrites à l'Annexe II?

Non

4. Votre pays a-t-il l'intention dans un avenir proche de préparer un ou plusieurs Accords de la CMS, y compris Mémoires d'accord, sur les Terrestrial Mammal (other than bats) Species?

Non

Questions sur le développement de nouveaux Accords de la CMS relatifs aux Bat Species

1. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il été à l'**origine** de la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux projets d'Accord de la CMS, y compris Mémoires d'accord, pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de Bat Species de l'Annexe II?

Non

2. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il **participé** à la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux projets d'Accord de la CMS, y compris Mémoires d'accord, pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de Bat Species inscrites à l'Annexe II?

Non

4. Votre pays a-t-il l'intention dans un avenir proche de préparer un ou plusieurs Accords de la CMS, y compris Mémoires d'accord, sur les Bat Species?

Non

Questions sur le développement de nouveaux Accords de la CMS relatifs aux Fish

1. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il été à l'**origine** de la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux projets d'Accord de la CMS, y compris Mémoires d'accord, pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de Fish de l'Annexe II?

Non

2. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il **participé** à la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux projets d'Accord de la CMS, y compris Mémoires d'accord, pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de Fish inscrites à l'Annexe II?

Non

4. Votre pays a-t-il l'intention dans un avenir proche de préparer un ou plusieurs Accords de la CMS, y compris Mémoires d'accord, sur les Fish?

Non

3. INSCRIPTION D'ESPECES MIGRATRICES A L'ANNEXE II

1. Votre pays est-il un Etat de l'aire de répartition d'une ou plusieurs espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable mais qui ne sont pas inscrites à l'Annexe II et ne peuvent donc bénéficier de la conclusion d'un Accord de la CMS ou Mémoire d'accord pour leur conservation?

N.B.: Les Etats dans lesquels ces espèces sont présentes en tant que vagabond (c-à-d pas sur son itinéraire normal de migration), ne sont pas considérés comme Etat de l'aire de répartition. Veuillez vous référer à l'Article 1 de la Convention pour clarification.

Non

1a. Votre pays prend-il des mesures afin de proposer l'inscription de cette ou ces espèces à l'Annexe II?

Non

IV. Priorités nationales et régionales

1. Quelle priorité votre pays assigne-t-il à la conservation, et le cas échéant, à l'utilisation durable d'espèces migratrices en comparaison avec d'autres questions relatives à la biodiversité?

Elevée

2. Les espèces migratrices et leurs habitats sont-ils pris en compte par une stratégie ou un plan d'action national de votre pays ?

Oui

2.1. Si oui, veuillez indiquer et d'écrire brièvement la mesure dans laquelle cela concerne les questions suivantes :

Conservation, utilisation durable et/ou restauration d'espèces migratrices

> national strategy on the sustainable use of biological diversity, national strategy on the management of wetlands etc

Conservation, utilisation durable et/ou la restauration des habitats of d'espèces migratrices, y compris les zones protégées.

> national strategy on the sustainable use of biological diversity, national strategy on the management of wetlands etc

Recherche et surveillance des espèces migratrices

Coopération transfrontalière

> Integration project to consider protected areas of Oti-Kéran and Oti-Mandouri in the Complexe WAP including Bénin, Niger and Burkina-Faso.

3. La conservation des espèces migratrices figure-t-elle actuellement dans l'une des politiques ou des plans nationaux ou régionaux (mis à part les Accords de la CMS)?

Oui

3.1. Si tel est le cas, veuillez donner des précisions:

> stratégie sous régionale de gestion des populations d'éléphant en Afrique de l'Ouest.

3a. Les politiques gouvernementales/plans d'action tiennent-ils compte des espèces migratrices notamment en ce qui concerne les domaines suivants?

Exploitation des ressources naturelles (ex. pêcheries, chasse etc.)

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions

> Afin d'apporter une réponse aux diverses problématiques environnementales auxquelles le Togo est confronté, divers documents stratégiques et de planification ont été élaborés au cours des 20 dernières années. Il s'agit en particulier des documents suivants : la politique nationale de l'environnement, PNE - 1988, le plan d'action forestier national, PAFN, 1994 en cours d'actualisation, le plan national d'action pour l'environnement, PNAE (processus et document cadre) - 1997-2001, le programme de réhabilitation des aires protégées (Comstabex) - 2001, le plan national de gestion de l'environnement, PNGE, qui est la déclinaison opérationnelle du PNAE - 2001 et une relecture en 2008, la stratégie nationale pour la restauration et la gestion durable des mangroves au Togo - 2005, le programme national de mise en oeuvre de la convention de Stockholm sur les POP - 2006, la stratégie nationale de renforcement des capacités de gestion de l'environnement (ANCR) - 2008, le programme national de reboisement et de gestion durable des forêts (PNR/GDF) - 2009, le projet de déclaration de la politique forestière nationale - 2010, le programme de renforcement des capacités de gestion de l'environnement, PRCGE - 2010, la stratégie nationale de prévention des risques et catastrophes - 2010, Stratégie de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique -2003, Stratégie pour la conservation des populations d'éléphants au Togo- 2003, Stratégie et plan d'action national pour la biodiversité du Togo (SPANB 2010-2020)- 2014.

La planification du développement économique

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions

> document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DSNRP)

L'aménagement du territoire

Oui

Contrôle de la pollution

Oui

Désignation et développement de zones protégées

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions

> Requalification des aires protégées

La planification de lignes à haute tension

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions

> Environmental impact assessments

V. Zones protégées

1. Les espèces migratrices sont-elles prises en compte dans la sélection, l'établissement et la gestion des zones protégées dans votre pays ?

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions:

> Le pays a entrepris l'identification et la réhabilitation des couloirs de migration ainsi que l'identification des sites d'hivernage

1a. Veuillez identifier les sites nationaux les plus importants pour des espèces migratrices et leur statut de protection:

> les sites importants pour les espèces migratrices sont: les zones humides de Togodo, les zones humides du Littoral, le Parc National Oti-Kéran et les zones humides du Bassin versant Oti-Mandouri.

1b. Ces zones protégées couvrent-elles les zones suivantes ?

Terrestres

Oui

Si oui fournissez des détails et mentionnez l'importance de la couverture des zones protégées et leur nombre

> les aires protégées de Oti-Mandouri 110.000 ha, Oti-Kéran 69.000 ha, Togodo-Sud 15.000 ha, Fazao-Malfakassa 192.000 ha

Aquatiques

Oui

Si oui fournissez des détails et mentionnez l'importance de la couverture des zones protégées et leur nombre

> Inscription de quatre zones humides, Togodo 31.000 ha, les zones humides du Littoral plus de 400.000 ha, le Parc National Oti-Kéran 69.000 ha et les zones humides du Bassin versant Oti-Mandouri

1c. Identifiez l'agence, le ministère ou l'organisation responsable de cette mesure dans votre pays

> Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, BP : 8108 Lomé, Tél : 228 221 28 97, Fax : 228 221 03 33

2. Résultats - veuillez décrire les résultats positifs de toutes les mesures prises

> Identification de 24 sites de décompte et requalification de six aires protégées

VI. Politiques en matière de télémétrie par satellite

1. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il conduit des projets de conservation/recherche utilisant la télémétrie par satellite?

Oui

Veillez donner des précisions

> Dans le cadre de la préparation du PPG du projet renforcement du rôle de la conservation du système national des aires protégées du Togo

2. Des projets de conservation et/ou de recherche utilisant la télémétrie par satellite sont-ils à venir?

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions (en incluant les délais prévus pour ces projets):

> Dans la perspective future de mise œuvre du projet renforcement du rôle de la conservation du système national des aires protégées du Togo approuvé par le GEF.

3. Résultats - veuillez décrire les résultats positifs de toutes les mesures prises

> Etablissement de la carte du Complexe Oti-Kéran/Mandouri où il a été identifié les couloirs de migration transfrontières des grands mammifères entre le Complexe Oti-Kéran/Mandouri et le WAP

VII. Adhésion à la CMS

1. Votre pays a-t-il agi de manière à encourager les Etats non-Parties à devenir membres de la Convention de Bonn et de ses Accords associés?

Non

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions (décrivez, en particulier, les actions qui ont été prises pour enrôler les Etats non-Parties dont l'adhésion est considérée comme hautement prioritaire par le Comité permanent):

> Rien ne fit à ce propos

1a. Quel est le département, l'agence ou l'organisation de votre pays qui s'occupe de ce recrutement?

> Ministère de la Coopération et de l'Intégration Régionale

VIII. Importance de la CMS sur le plan mondial et national

1. Votre pays a-t-il pris des mesures afin de mieux faire prendre conscience au niveau régional, national et mondial de l'intérêt de la CMS et de son importance sur le plan mondial en matière de conservation de la diversité biologique?

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions:

> Outre la considération de la CMS dans les stratégies et plan d'action en matière de conservation de la diversité biologique, des campagnes de mobilisation populaire sont régulièrement conduites à tous les niveaux de la société

2. Quel est le département, l'agence ou l'organisation de votre pays qui est chargé de cette campagne de sensibilisation:

> Dans ce domaine, il s'agit de la Direction des Ressources Forestières BP: 355, 52 Rue de la Kozah-Tél : (+228) 22 21 40 29 sous la supervision du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, BP : 8108 Lomé, Tél : (+228) 22 21 28 97, Fax : (+228) 2221 03 33

3. Résultats - veuillez décrire les résultats positifs de toutes les mesures prises

> A chaque fois qu'un événement relatif à la conservation des espèces migratrices est observé, les populations ou groupes d'acteurs indicateurs ne tardent pas à informer les structures ci-dessus.

IX. Mobilisation de ressources

1. Votre pays a-t-il (co-)financé des activités de conservation offrant des avantages directs pour les espèces migratrices de votre pays?

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions (Indiquez les espèces migratrices qui ont bénéficié de ces activités):

> Dans le cadre du projet renforcement du rôle de la conservation du système national des AP du Togo. La mise en œuvre du projet sera à la faveur des éléphants et autres ainsi que des oiseaux migrateurs.

2. Votre pays a-t-il fait des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale de la CMS pour répondre aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition en matière de conservation?

Non

3. Votre pays a-t-il fait d'autres contributions volontaires afin de financer des activités de conservation offrant des avantages directs pour les espèces migratrices dans d'autres pays (plus particulièrement dans les pays en voie de développement)?

Non

4. Votre pays a-t-il fourni une assistance technique et/ou scientifique à des pays en voie de développement pour aider au développement d'initiatives en faveur des espèces migratrices?

Non

5. Votre pays a-t-il bénéficié d'aides financières provenant du Fonds d'affectation spéciale du Secrétariat de la CMS pour des activités de conservation nationale offrant des avantages directs pour les espèces migratrices dans votre pays?

Non

6. Votre pays a-t-il bénéficié d'aides financières d'autres sources que celles provenant du Secrétariat de la CMS pour des activités de conservation offrant des avantages directs pour les espèces migratrices dans votre pays?

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions (Indiquez les espèces migratrices qui ont bénéficié de ces activités):

> Il s'agit du FEM dans le cadre du projet renforcement du rôle de la conservation du système national des AP et FEM/FPM dans le cadre du projet gestion intégrée des catastrophes et des terres « PGICT » pour l'élaboration des plans d'aménagement et de gestions de la réserve de faune d'Abdoulaye, d'Amou-Mono et de la forêt classée d'Alédjo et l'élaboration des plans de gestion des zones humides des bassins fluviaux du Haho, du Mono et du Zio.

X. Application des Résolutions et Recommandations de la COP

Vous voudrez bien fournir des informations sur les mesures prises par votre pays concernant les Résolutions et Recommandations récentes depuis le dernier rapport. Pour vous faciliter la tâche, veuillez vous reporter à la liste des Résolutions et Recommandations de la COP énumérées ci-dessous:

Questions stratégiques et institutionnelles

Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 (Res. 11.2)

> Elaboration de la Stratégie et plan d'action national pour la biodiversité du Togo (SPANB 2010 -2020)

Journée mondiale des oiseaux migrateurs (Res. 11.9)

> Conformément à cette résolution, le Togo a célébré en 2016 la journée mondiale des oiseaux migrateurs sous le thème « mettons fin au braconnage et au commerce illégal » dont le slogan est : « ...et lorsque le ciel sera réduit au silence ? ». Cette célébration a vu la participation de plusieurs acteurs impliqués dans la gestion durable des ressources naturelles.

Questions de sensibilisation et de communication (Res. 11.8)

> Dans ce cadre, le Togo a initié le Projet de sensibilisation et d'éducation sur la promotion de la biodiversité à l'intention des principaux acteurs intervenant dans la conservation de la diversité biologique au Togo en août 2016 a permis l'organisation d'une tournée de sensibilisation et d'éducation à l'intention des techniciens en environnement et en ressources forestières, les ONG et associations sur les rôles et les fonctions éco systémiques que jouent les éléments de la biodiversité dans les écosystèmes du Togo et la nécessité de conserver et gérer durablement la diversité biologique ainsi que la promotion du CHM -Togo comme outil de sensibilisation et l'organisation d'un rencontre d'information et de sensibilisation à l'intention des parlementaires et des décideurs à Lomé sur les résolutions de la CDB et les mesures à prendre pour l'atteinte des objectifs nationaux 2010-2020.

Actions concertées et actions en coopération (Res. 11.13)

> Le Togo a célébré la journée mondiale des oiseaux migrateurs 2016 en concert avec la participation des points focaux des pays voisins en occurrence le Bénin et le Ghana.

Annexe: Actualisation des données sur les espèces de l'Annexe II

1. Les listes déroulantes ci-dessous contiennent la liste de toutes les espèces inscrites à l'Annexe II. Les parties qui n'ont pas soumis de rapport national en 2014 sont priées de remplir le formulaire en entier. Les Parties qui ont présenté un rapport en 2014 sont invitées à examiner et à mettre à jour les données (par exemple, nouvelles références de distribution publiées et détails concernant les espèces ajoutées à l'Annexe II à la COP11).

Cetacea

Cephalorhynchus heavisidii

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

aucune information disponible

Balaenoptera edeni

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Etude d'exploitation, de distribution et d'histoire naturelle des cétacés au Togo : deuxième phase (Projet WAF CET- 3 : Togo

Sirenia

Trichechus senegalensis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Dodman, Tim, Ndiaye Mame Diop&Sarr Khady(eds) 2008. Stratégie de conservation du Lamantin ouest africain. PNUF, Nairobi, Kenya et Wetlands International Afrique, Dakar, Sénégal.

Pelecaniformes

Pelecanus onocrotalus (les populations du Paléarctique occidental)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Phalacrocorax nigrogularis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Ciconiiformes

Ardea purpurea purpurea (les populations se reproduisant dans le Paléarctique occidental)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Rapport de dénombrement des oiseaux d'eau de 2017 au Togo

Casmerodius albus albus (les populations du Paléarctique occidental)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Ciconia ciconia

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Livre d'identification des échassiers, canards, limicoles et laridés de l'Ouest Africain (OLIVIER GIRARD)

Ciconia episcopus microscelis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Livre d'identification des échassiers, canards, limicoles et laridés de l'Ouest Africain (OLIVIER GIRARD)

Ciconia nigra

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Rapport de dénombrement des oiseaux d'eau du Togo 2017 et Livre d'identification des échassiers, canards, limicoles et laridés de l'Ouest Africain (OLIVIER GIRARD)

Mycteria ibis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Livre d'identification des échassiers, canards et limicoles de l'Ouest Africain (OLIVIER GIRARD)

Plegadis falcinellus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Livre d'identification des échassiers, canards et limicoles de l'Ouest Africain (OLIVIER GIRARD)

Threskiornis aethiopicus aethiopicus

Référence de la répartition publiée

> Livre d'identification des échassiers, canards et limicoles de l'Ouest Africain (OLIVIER GIRARD)

Anseriformes

Anatidae spp

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Livre d'identification des échassiers, canards et limicoles de l'Ouest Africain (OLIVIER GIRARD)

Falconiformes

Pandion haliaetus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Cathartidae. spp

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Accipitridae spp

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Falconidae spp

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Galliformes

Coturnix coturnix coturnix

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Les oiseaux du Togo sur OISEAUX.net

Gruiformes

Aenigmatolimnas marginalis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Les oiseaux du Togo sur OISEAUX.net

Porzana parva parva

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Porzana pusilla intermedia

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Grus spp

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Charadriiformes

Glareola nordmanni

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Les oiseaux du Togo sur OISEAUX.net

Glareola nuchalis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Guide d'identification échassiers, canards et limicole de l'Ouest Africain (Olivier Girard)

Glareola pratincola

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Guide d'identification échassiers, canards et limicole de l'Ouest Africain (Olivier Girard)

Chlidonias leucopterus (la population de l'Eurasie occidentale et de l'Afrique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Chlidonias niger niger

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Sterna albifrons

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Guide d'identification : Echassiers, canards, limicoles et laridés (Olivier Girard)

Sterna caspia (les populations de l'Eurasie occidentale et de l'Afrique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Guide d'identification : Echassiers, canards, limicoles et laridés (Olivier Girard)

Sterna dougallii (la population de l'Atlantique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Guide d'identification : Echassiers, canards, limicoles et laridés (Olivier Girard)

Sterna hirundo hirundo (les populations se reproduisant dans le Paléarctique occidental)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Guide d'identification : Echassiers, canards, limicoles et laridés (Olivier Girard)

Sterna nilotica nilotica (les populations de l'Eurasie occidentale et de l'Afrique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Guide d'identification : Echassiers, canards, limicoles et laridés (Olivier Girard)

Sterna paradisaea (les populations atlantiques)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Geographic range de Raptor (Mémoire d'accord sur la conservation des oiseaux migrateurs migrants en Afrique et en Eurasie).

Sterna sandvicensis sandvicensis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Guide d'identification : Echassiers, canards, limicoles et laridés (Olivier Girard)

Recurvirostridae spp

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Guide d'identification : Echassiers, canards, limicoles et laridés (Olivier Girard)

Charadriidae spp

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Guide d'identification : Echassiers, canards, limicoles et laridés (Olivier Girard)

Scolopacidae spp

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Guide d'identification : Echassiers, canards, limicoles et laridés (Olivier Girard)

Sterna maxima albidorsalis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Guide d'identification : Echassiers, canards, limicoles et laridés (Olivier Girard)

Columbiformes

Streptopelia turtur turtur

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Coraciiformes

Merops apiaster

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Oiseaux. Net (Recherche sur site)

Coracias garrulus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Oiseaux. Net (Recherche sur site)

Testudinata

Cheloniidae spp

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Dermochelyidae spp

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Les activités de suivi des nids des tortues jusqu'à l'éclosion, la remise en eau des bébés tortue et des tortues mères capturées.

Carcharhiniformes

Carcharhinus falciformis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Répartition géographique des espèces de requins inscrites à la CITES en Afrique de l'Ouest et Centrale.

Pristiformes

Pristis pristis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> geographic range de la CMS